Relations RELOTIONS

L'interculturalisme : multiculturalisme déguisé ou modèle distinct ?

Rachida Azdouz

Numéro 794, janvier-février 2018

Agir en commun à l'heure des fractures identitaires

URI: https://id.erudit.org/iderudit/87176ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé) 1929-3097 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Azdouz, R. (2018). L'interculturalisme : multiculturalisme déguisé ou modèle distinct ? Relations, (794), 28–29.

Tous droits réservés © Relations, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



L'INTERCULTURALISME: MULTICULTURALISME DÉGUISÉ OU MODÈLE DISTINCT?

Malgré 40 ans de politiques interculturelles au Québec, le modèle peine à surmonter ses écueils et à s'imposer. Comment l'expliquer?

Rachida Azdouz

L'auteure est psychologue et spécialiste en relations interculturelles à l'Université de Montréal

outes les sociétés d'accueil sont aujourd'hui aux prises avec la nécessité de développer un modèle d'aménagement du pluralisme ou de repenser le modèle existant. Les deux approches dominantes, le républicanisme à la française et le multiculturalisme anglosaxon, sont mises à rude épreuve par des dérives identitaires qui se traduisent par le repli communautariste ou le repli xénophobe, deux facettes de la même médaille qui se nourrissent l'une l'autre et s'accusent mutuellement d'avoir ouvert les hostilités et poussé l'autre camp à chercher refuge dans l'entre-soi.

Pour sa part, le Québec tente depuis la fin des années 1970 de dégager une troisième voie –l'interculturalisme – qui se distinguerait des deux autres tout en leur empruntant ce qu'elles ont de meilleur: les chartes et les lois comme garantes de la paix sociale (la pierre angulaire du multiculturalisme) et l'espace civique commun comme creuset de la citoyenneté (la pierre angulaire du républicanisme français).

Repères chronologiques, perceptions erronées et résistances

Le Livre blanc sur la culture de 1978 jetait les bases de l'interculturalisme québécois en présentant la culture de tradition française comme le foyer de convergence pour les diverses communautés vivant au Québec. En 1981, le Plan d'action à l'intention des communautés culturelles insistait sur la nécessité du dialogue et du rapprochement culturel. L'énoncé de politique de 1990 poussait encore plus loin l'idée de l'interaction en introduisant les notions de contrat moral et de responsabilité partagée entre les accueillants et les accueillis. Enfin, la plus récente politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, datant de 2015, abonde dans le même sens, en réaffirmant l'interculturalisme comme modèle de vivre-ensemble, dans une optique d'inclusion et d'équité, ce qui suppose de reconnaître l'existence de barrières à la pleine participation, qu'il faudrait lever à l'aide de mesures correctives. Pourtant, 40 ans plus tard, cet idéal de vivre-ensemble continue de susciter méfiance et scepticisme. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation.

Signalons d'abord les perceptions erronées et la mauvaise compréhension d'un concept aux contours encore flous, au vocabulaire imprécis (parce qu'évolutif) et aux pratiques peu ou pas éprouvées. Évoquons ensuite les désaccords ou les résistances de nature idéologique, émanant d'une part des tenants du multiculturalisme, convaincus que les chartes et les lois sont les meilleurs remparts contre l'effritement du tissu social et, d'autre part, de certains nationalistes qui voient dans l'interculturalisme une tentative de dilution du fait français dans un tout pluraliste et un déni de la préséance de la culture majoritaire.

La troisième explication est liée aux divergences parmi les interculturalistes eux-mêmes: certains mettent de l'avant la transmission et le partage de valeurs communes; d'autres privilégient la construction du projet commun et la délibération citoyenne. Or, l'interculturalisme suppose une articulation des deux dimensions, le patrimoine étant à la fois un héritage et un construit.

À cela s'ajoute le rejet de l'idée même de «modèle» de vivreensemble, considérée comme une aberration, car la culture et les valeurs qui la sous-tendent en contexte pluraliste sont en perpétuel mouvement, donc difficiles à enfermer dans un cadre commun.

De plus, certains termes associés au cadre conceptuel de l'interculturalisme sont devenus trop connotés politiquement. C'est le cas des expressions «valeurs communes» et «cadre civique commun», la première brûlée par l'épisode de la «Charte des valeurs» et la seconde interprétée comme un carré de sable prédéfini qui contraindrait les nouveaux arrivants à se plier aux règles du jeu fixées par les accueillants, sans pouvoir contribuer à les redéfinir avec eux.

La question des Premières Nations constitue par ailleurs un angle mort du débat identitaire: sans elles, le dialogue interculturel verse dans le déni historique, mais avec elles, il pêche par déni de spécificité, car cela reviendrait à les considérer comme des «communautés culturelles» plutôt que comme des nations.

Enfin, un autre facteur qui complexifie le débat sur l'interculturalisme est l'émergence, dans l'espace public québécois, de nouveaux courants idéologiques qui rompent avec la rhétorique fédéraliste-souverainiste (remplacée par le rapport Blancs/racisés) et qui remettent en question la préséance du fait français, voire l'existence même d'une culture majoritaire autour de laquelle le dialogue interculturel pourrait s'articuler: nous serions tous des immigrants et seuls les peuples autochtones pourraient prétendre à une quelconque reconnaissance historique.

Les résistances à l'interculturalisme ne peuvent donc être réduites à une affaire de mauvaise compréhension du concept,

RELATIONS 794 JANVIER-FÉVRIER 2018

car elles mettent en relief des jeux de pouvoir Québec-Canada (pour plusieurs personnes issues des minorités ethnoculturelles, un *tiens* multiculturel vaudrait mieux que deux *tu l'auras* interculturels), des logiques clientélistes (le pouvoir des leaders communautaires autoproclamés et la négociation du vote ethnique s'imposent plus facilement dans une dynamique multiculturaliste) ainsi que des enjeux philosophiques et éthiques (des divergences dans la conception même de la vie bonne et de l'idéal du vivre-ensemble).

Voilà pourquoi ce texte n'est pas un plaidoyer en faveur de l'interculturalisme, mais plutôt un exercice de clarification.

Les composantes de l'idéal interculturel

Pour vivre ensemble dans une perspective interculturelle, plusieurs conditions doivent être réunies.

Il y a d'abord la pratique du dialogue interculturel, qui joue un rôle pacificateur (se connaître pour mieux se reconnaître). Le seul fait de dialoguer n'efface pas tous les conflits, mais accepter de le faire, c'est installer le climat d'apaisement minimal pour s'écouter les uns les autres.

Le dialogue interculturel fécond et porteur de projet de société suppose une explicitation des oppositions et une confrontation symbolique des normes. Il devrait tendre vers cet «humanisme du divers» auquel nous conviait Martine Abdallah-Pretceille.

Puis, il y a le partage de la mémoire, qui remplit une fonction intégratrice: il s'agit de prendre acte de la préexistence d'un fonds culturel et d'une tradition historique, qui s'enrichissent de l'apport des citoyens d'adoption récente et moins récente.

À cette mémoire partagée, il faut pouvoir articuler un projet à construire. C'est la pierre angulaire de l'approche interculturelle, mais c'est aussi la pierre d'achoppement entre nationalistes ethniques et nationalistes civiques, les premiers survalorisant la transmission, les seconds, la construction.

La délibération vient ensuite, qui vise à donner du sens aux finalités et à les repenser: à quoi sert de dialoguer et de partager un patrimoine mémoriel si ce n'est pour dégager de nouveaux horizons de signification et refonder le lien social?

Enfin, la dernière condition est un effet de l'interculturalisme: elle consiste à oser la transformation pluraliste. Il s'agit de laisser émerger progressivement un *nous* inclusif, par les voies de la négociation, de la délibération et de la médiation.

Cet aboutissement possible explique en grande partie la méfiance envers le modèle, autant du côté des assimilationnistes que de celui des multiculturalistes. Les premiers allèguent qu'il s'agit d'un multiculturalisme déguisé, dont l'intention non avouée serait d'imposer des traditions culturelles et religieuses venues d'ailleurs, en agissant sur les fronts de la «judiciarisation» et de l'infiltration politique. Les seconds affirment que sous le couvert de la négociation et de la délibération,

l'interculturalisme viserait l'assimilation à long terme, en poussant les nouveaux arrivants à abandonner leurs spécificités visibles pour ne conserver que ce qui «rassemble» et qui «ressemble».

Il est toutefois difficile de mettre toutes ces objections sur le seul compte de l'ignorance, de la méconnaissance ou de la confusion entre inter- et multiculturalisme. Force est de reconnaître que depuis plus de 30 ans, l'idéal interculturel peine à dépasser le stade du dialogue pour s'engager sur les chemins de la délibération. Une fois les ressemblances et les différences connues et reconnues à travers le dialogue, la tentation du « vivre et laisser vivre », devise du multiculturalisme, reprend le dessus.

Or, l'interculturalisme suppose l'aménagement d'espaces et de mécanismes au sein de la société civile pour accueillir les divergences, tenir des débats contradictoires (ne pas s'en tenir aux polémiques et controverses) et assurer les arbitrages. Cette reprise en main de la délibération citoyenne par la société civile viendrait pallier la frilosité des gouvernements à trancher les questions sensibles et leur tendance à gouverner par sondages. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle éthique du vivre-ensemble n'interpelle pas uniquement l'État et les tribunaux, mais tous les citoyens. Car si l'interculturalisme semble faire du surplace comme modèle politique de gestion du pluralisme, il n'en demeure pas moins que l'interculturalité est une réalité sociale depuis toujours au Québec.

Dépasser le stade des politesses

Il est nécessaire de rompre avec cette conception sentimentale qui considère les relations interculturelles comme une présentation mutuelle, une description de soi à l'autre pour réduire ses peurs et ses préjugés, suivie d'une accolade, sans autre forme de discussion sur les tensions et les désaccords profonds quant à la conception même de la vie bonne. En effet, si les ressemblances rassurent, les différences peuvent tantôt séduire, tantôt susciter inquiétude et malaise, notamment quand la différence n'est plus seulement une caractéristique autre qu'il faut respecter, mais un conflit de valeurs, voire une incompatibilité qu'il faut gérer.

Le dialogue interculturel fécond et porteur de projet de société suppose une explicitation des oppositions et une confrontation symbolique des normes: ni relativiste ni différentialiste, il devrait tendre vers cet «humanisme du divers» auquel nous conviait Martine Abdallah-Pretceille: «Entre la mosaïque et le melting-pot, il ne faut pas choisir mais au contraire innover, repenser l'hétérogénéité et le complexe, non pas à partir des notions de norme et de structure mais à partir de celles de marge, de passage des frontières, d'échange, de chemin de traverse, de diagonale¹.»

RELATIONS 794 JANVIER-FÉVRIER 2018

^{1.} M. Abdallah Pretceille, «Pour un humanisme du divers», $\it Vie sociale et traitements, nº 87, 2005, p. 34-41.$